

Prochain Conseil

Eau de juin ruine le moulin.

le 5 juillet 2010 à 18h30

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL N° 23 du 8 juin 2010

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis Vignon, maire. A l'ordre du jour, une installation classée, l'indemnisation pour le compteur électrique de la paroisse, les travaux en cours...

Annie MOAL et Jacques BEAUCHAMP, excusés ont donné pouvoir à Julien POUPON et Sébastien GALLET

I. Convention Pôle Social Daoulas

La convention liant la commune de Saint-Urbain à la structure pôle social de Daoulas est présentée ainsi que la clef de répartition. Un choix de structure à la carte est possible, la commune utilise le CLIC, le pôle ressource, le service infirmier et d'aide à domicile. Le conseil décidera de voter la convention au prochain conseil.

II. Installation Classée

Le conseil vote favorablement la demande d'extension et de réorganisation d'un élevage de vaches laitières et porcins au niveau de Plounéventer - La Martyre. La proximité du lieu des frontières de la commune oblige le conseil à donner son avis.

III. Régularisation du compteur électrique de l'église

Un différend oppose la commune au diocèse de Quimper sur la consommation électrique du hangar communal.

Branché depuis 1997 sur le compteur principal de l'église, le sous compteur du hangar avait été installé avec semble t-il des contre parties acceptées tacitement entre les partenaires.

La demande de l'évêché de régulariser cette situation a été étudiée en conseil.

Le conseil municipal a voté une participation au financement dans la limite légale de prescription à savoir les 4 dernières années. En reprenant les propositions de l'évêché pour les consommations (et en partie pour l'abonnement), la somme de 1 954,20 € a été votée à la majorité par le conseil.

IV. Charte Environnement

Sébastien GALLET expose le travail du groupe Développement Durable sur la rédaction de la charte. Cette charte est un engagement de la commune à placer ses actions dans le cadre d'une politique de développement durable. Il s'agit d'un

guide dans lequel doit s'inscrire l'ensemble des décisions municipales.

Ses principes sont simples : pour chaque décision d'action, une analyse des impacts sociaux, écologiques et économiques est menée et le meilleur équilibre possible entre ces trois piliers est recherché. Une réunion publique sera organisée pour la signature en septembre.

V. En bref

Les travaux d'enfouissement à Ty Rhu vont démarrer mi juin.

La municipalité va procéder à une campagne de capture de chiens errants le 29 juin.

Le grand chemin de randonnée est en cours de balisage et une carte sera mise en place au bourg pour renseigner les promeneurs.

La municipalité fera un pot le 25 juin pour les bénévoles du Pédibus.

*Le prochain bulletin d'été paraîtra mi juillet, veuillez déposer vos annonces en mairie (possibilité de déposer dans la boîte aux lettres ou de transmettre par mail) pour le 5 juillet dernier délai. Le bulletin suivant paraîtra début septembre
Merci.*

INFORMATIONS MUNICIPALES - Keleier ar Gumun

CAPTURE DE CHIENS

La multiplication des plaintes en mairie et une intervention récente de la gendarmerie envers les chiens divergents contraignent la commune

de Saint-Urbain à lancer une campagne de capture par la Société Chenil Service sur tout son territoire le :

mardi 29 Juin de 9h30 à 12h.

La Municipalité, conformément à la Loi en fait publicité dans son bulletin municipal et dans la presse au moins une semaine avant la date prévue de la campagne.

INFORMATIONS MUNICIPALES - Keleier ar Gumun

ÉTAT CIVIL

Mariages

Le 22 mai, mariage de **Thierry PONDAVEN** et **Maria PEREZ**.

Le 29 mai, mariage de **Serge BIELSA** et **Déborah PREVOT**

RPAM

Le Relais Parents Assistantes Maternelles du Pays de Daoulas sera fermé **pour congés du 12 au 18 juillet**.

La réunion d'information pour les parents aura lieu le mardi 6 juillet à 14 h 00 (sur inscription).

Prise de rendez-vous selon les demandes.

Permanences téléphoniques lundi et jeudi de 13h30 à 16h30.

Tél : 02 98 25 87 26

Accueil sans rendez-vous lundi et mardi de 9h30 à 12h00.

3 route de la Gare à Daoulas.

BRUITS

Les engins bruyants ne peuvent être utilisés qu'aux heures suivantes :

De 8 h 30 à 19 h tous les jours ouvrables

De 9 h à 19 h le samedi

De 10 h à 12 h le dimanche et les jours fériés.

VOIRIE

TRAVAUX ASSAINISSEMENT VOIE ROMAINE

Dans le cadre du programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement, des travaux vont commencer dans le courant de ce mois de juin sur la VC3 (voie romaine).

Ces travaux vont durer environ un mois et demi et peuvent entraîner des difficultés passagères de circulation. Cette voie devrait néanmoins rester praticable.

Soyez prudents et vigilants.

PETITES ANNONCES

A vendre à Saint-Urbain, maison de plein pied de 75 m² comprenant un grand salon séjour, 2 chambres et un grand grenier sur un terrain de 580 m². Agences s'abstenir. 126 000 €. Tél : 02 98 25 00 53

A vendre belle table monastère en chêne massif. 2.30 x 0.90. 700 €. Tél : 02 98 85 24 04

Jeune fille âgée de 17 ans résidant à Loperhet vous propose ses services **pour garder vos enfants** ou **s'occuper de vos animaux**, jusqu'à fin juillet. Disponible l'après-midi et le soir, sauf la semaine du 11 au 18 juillet inclus. Téléphone : 06 98 28 97 43

Cherche enfant à garder à votre domicile. Le matin avant l'école ou le mercredi. Libre à partir de septembre. Tel : 02 98 25 85 91

Morgane Abiven se propose de **garder vos enfants** ou **s'occuper de vos animaux** durant l'été. Tel : 06 67 44 02 62

Objet trouvé : une montre et un trousseau de clés.

Communiqués de la Mairie

Installations photovoltaïques : règles

Lorsqu'un particulier veut installer des panneaux photovoltaïques pour revendre l'électricité produite, il est obligé de demander une attestation de conformité auprès du **consuel** pour que son installation puisse être raccordée au réseau par ERDF. La constatation répétée de défauts de réalisation sur de nombreuses installations a rendu cette démarche obligatoire depuis mars 2010 (Décret n° 2010-301 du 22 mars 2010).

De plus, les raccordements photovoltaïques n'entrent pas dans la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), ce qui signifie que la commune ne participe aucunement à ce type d'installation. Le particulier est tenu de faire une simple déclaration préalable en mairie dans la plupart des cas courants.

Le **CONSUEL** est le **CO**mité National pour la **S**écurité des **U**sagers de l'**É**lectricité. Cette association, reconnue d'utilité publique, est chargée de contrôler la conformité des installations électriques. Elle délivre un certificat de conformité qui est exigé par les fournisseurs d'électricité. Ce n'est qu'à la vue de ce certificat que l'installation pourra être raccordée au réseau électrique. Voir le site « <http://www.consuel.com/> ».

L'auteur des travaux (particulier, artisan) doit adresser une demande écrite de formulaire d'attestation de conformité (bleue pour la production d'électricité) au CONSUEL – Tour Chantecoq – 5 rue Chantecoq – 92808 PUTEAUX Cedex.

Le montant des attestations de conformité (A.C.) est fixé par arrêté ministériel. Il est de **155,48 € TTC** pour un particulier.

L'A.C. dûment remplie et signée par le demandeur doit être adressée à la délégation du CONSUEL correspondant au lieu du chantier. Pour la Bretagne : 9, rue de Suède CS 30813 35208 Rennes Cedex 02.

Démarchage

Devant l'engouement des particuliers pour les installations photovoltaïques, plusieurs sociétés font actuellement du démarchage téléphonique sur Saint-Urbain. Sous prétexte de donner des renseignements utiles aux particuliers, elles les questionnent pour remplir leurs bases de données afin de venir ensuite proposer leurs services et pousser les personnes interrogées à investir dans cette forme d'énergie. Certaines sociétés n'hésitent pas à mettre en avant un partenariat avec EDF en laissant entendre que cette étude est demandée par EDF. **C'est totalement faux : EDF ne fait pas d'étude de ce genre.**

À SAVOIR

PLAN CANICULE 2010

Bien que notre région bénéficie d'un climat tempéré, il peut y avoir des jours de grande chaleur qui sont difficiles à supporter.

Les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes handicapées et les personnes de plus de 60 ans inaptées au travail peuvent s'inscrire à la mairie (02 98 25 03 04) sur le « registre canicule ».

Cette inscription est facultative.

En cas de canicule un service sera mis en place pour prendre soin des personnes inscrites et leur prodiguer des conseils.

Pour supporter au mieux les périodes de chaleur, il faut :

- éviter de sortir pendant les heures les plus chaudes de la journée ;
- maintenir sa maison au frais en fermant les volets le jour et en les ouvrant la nuit ;
- boire suffisamment d'eau pour éviter la déshydratation ;
- et pour les personnes âgées, humidifier sa peau pour faire baisser la température du corps car on transpire moins lorsqu'on est âgé que lorsqu'on est jeune.



ARRETE DE CONSOMMATION ALCOOL

Il est rappelé qu'un arrêté est en vigueur sur le territoire communal pour réglementer la consommation d'alcool sur la voie publique. Un périmètre est défini et consultable en mairie.

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Le portage de repas est une bonne manière de maintenir les personnes à domicile, dans leur environnement personnel.

Qu'est ce que le portage à domicile ?

C'est un service qui permet à la personne bénéficiaire de prendre ses repas chez elle tous les jours. La préparation des repas est effectuée à la cuisine intercommunale du Sivuric à Daoulas. La livraison se fait 3 fois par semaine : mardi, jeudi et vendredi.

La personne qui effectue la livraison place les barquettes dans votre réfrigérateur.

A l'heure du repas, il faut réchauffer les plats soit :

- dans un petit four dont un seul bouton est à pousser (fourni contre caution de 77 €)
- dans un four à micro-ondes

Qui peut bénéficier du service ?

Les personnes âgées, les personnes handicapées ou convalescentes, les personnes de retour à domicile après hospitalisation, celles qui souffrent de fatigue physique...

Qu'apporte l'agrément ?

Le Sivuric accepte les CESU préfinancés pour le paiement du service de portage, et de bénéficier de réduction d'impôts pour les sommes relatives à ce portage.

Les tarifs ?

Pour une personne seule : 9.91€ pour un couple 17.33 €.

Renseignements ?

SIVURIC au 02 98 25 80 00 ou en mairie 02 98 25 03 04

Infos Pratiques

Florence coiffure

Tél : 02 98 25 01 39

Florence Coiffure vous informe que le salon sera fermé le mardi 13 juillet et du mardi 3 août au jeudi 19 août inclus pour congés.

PHARMACIES DE GARDE

Il faut appeler le 3237 pour connaître les pharmacies de garde.



**En cas d'urgence médecin,
composez le 15**

ÉLAGAGE ET LIGNES ÉLECTRIQUES

Des lignes électriques basse tension ou 20 kV passent au dessus de terrains privés ou longent les limites de propriétés privées. Certains arbres peuvent monter suffisamment haut pour toucher ces lignes. Il faut alors les élaguer, mais à qui incombe cette opération ?

Les règles sont simples.

L'élagage relève de la responsabilité du propriétaire :

1. en domaine privé, si l'arbre déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique.
2. en domaine privé ou public, si le propriétaire, lors de la plantation de l'arbre, n'a pas respecté les distances réglementaires par rapport à la ligne électrique.

En dehors de ces deux cas spécifiques, pour toute ligne située en domaine privé ou public, ERDF assure l'élagage des arbres.

Le propriétaire qui veut réaliser lui même les travaux d'élagage (lorsqu'ils lui incombent) doit remplir une DR (Demande de Renseignements) puis une DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) auprès d'ERDF (tel : 02 99 03 55 87) à l'adresse suivante :

ERDF – Service DR/DICT
Site les Halles Voltaire
64 boulevard Voltaire
BP 90937
35009 RENNES Cedex

LES MENUS À L'ÉCOLE

MENUS	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Du 21 au 25 juin	Rillettes de thon Haché de poulet à l'emmental Coquillettes bio Fromage : Emmental Fruit bio	Cœur de palmier sauce cocktail Bœuf miranton Carottes vichy bio Eclair au chocolat	Repas Espagnol Melon Paëlla espagnole Crème catalane	Paté de campagne Filet meunière Purée de légumes Fromage : camembert Fruit
Du 28 juin au 02 juillet	Surimi râpé de légumes Pâtes à la bolognaise Yaourt Fruit de saison	Courgettes bio râpées aux pommes Sauté d'agneau Haricots blancs Fromage Coupe tropicale	Nems aux crevettes Riz cantonnais Fruit Glace bio	Carottes râpées bio Tomates farcies Poêlée à la provençale ebly Crème dessert caramel

INFOS DIVERSES

Inscriptions École Communale

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire de septembre 2010, je demanderais aux personnes ayant l'intention de scolariser leur(s) enfant(s) à l'école publique de Saint-Urbain de se manifester dès que possible.

La démarche à suivre est la suivante :

Tout d'abord, vous devrez vous présenter en mairie avec le livret de famille, il vous sera alors délivré un certificat d'inscription que vous remettrez à l'inscription définitive. A cette occasion, une vérification de la mise à jour des vaccins sera effectuée, il faudra donc penser à se munir du carnet de santé ou d'une photocopie des pages concernées.

En cas de difficultés, ne pas hésiter à téléphoner au 02 98 25 02 89 car il est souhaitable de prendre rendez-vous pour la visite des locaux, de préférence le mardi (jour de décharge administrative).

Rappel important :

Pour pouvoir être inscrit, l'enfant doit avoir **2 ans révolus** à la date de la rentrée scolaire, c'est-à-dire au 2 septembre 2010.

Vous remerciant d'avance de votre précieuse collaboration.

Daniel Gourmelon, directeur de l'école

Voyage à Paris

Après Londres l'an dernier, les élèves de CM2 de St Urbain ont continué leur tournée des capitales européennes. Ils viennent de passer 3 jours à Paris. Au programme, les chefs d'œuvre du Louvre, la Cité des enfants à La Villette, le 2^{ème} étage de la tour Eiffel en ascenseur, une croisière sur la scène en bateau-mouche à la découverte des ponts et de célèbres monuments parisiens et, pour terminer, le château de Versailles.

Ce voyage, très riche du point de vue culturel et historique, a pu se réaliser grâce au succès de la soirée cabaret du 26 mars dernier, de l'aide de la municipalité et du concours de l'Association des parents d'élèves.



Les élèves et accompagnants devant le château de Versailles

ALSH

Le programme de l'ALSH de Loperhet ainsi que les informations concernant les minis camps de l'été 2010 sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de Loperhet.

18 rue Saint Léonard - 29470 LOPERHET

Tél : 02 98 07 34 15 - email : centredeloisirs@loperhet.fr

Vac'ados

Le programme pour cet été est disponible en mairie.

Au menu des sorties : de l'équitation, du tir à l'arc, des sports collectifs, du char à voile, de l'accrobranche, des randonnées, du laser game, du bowling... Échelonnées du 5 au 16 juillet et du 16 au 27 août, les sorties sont ouvertes à tous les adhérents du foyer et de la MPT.

PREVENTION JEUX DANGEREUX

Un jeu dangereux est un jeu qui contient une part importante de risque.

La prise de risque existe dès l'enfance .

Dans la plupart des cas, le jeu dangereux correspond à une absence de contrôle du comportement, à une agitation non régulée qui peut conduire l'enfant à se mettre en danger. Progressivement, par ses expériences, par l'intérêt que lui porteront les adultes, par les échanges avec les autres, par la découverte et l'appropriation des règles de vie en groupe, des règles de jeux sur un terrain de sport ou dans une cour d'école, l'enfant prendra conscience de ses aptitudes, de ses limites ainsi que des conséquences de ses actes.

A l'adolescence la prise de risque revêt un caractère naturel.

C'est une manière d'explorer ses nouvelles capacités et tout ce qui l'entoure. Dans une certaine mesure la prise de risque peut être appréhendée comme une conduite sociale, un rite de passage. Elle signifie le besoin de grandir, de se mettre à l'épreuve, de trouver son image, de tester les limites imposées par la société, l'école et la famille.

Toutefois, ces risques peuvent parfois prendre la forme d'agissements mettant en danger sa propre existence, que ce soit en raison d'une fragilité de l'individu ou de facteur d'entraînement par un groupe d'appartenance. Il faut être attentif aux dérives possibles. Ces conduites et ces jeux se déroulent entre jeunes à l'abri des regards des adultes et sans aucun contrôle ou encadrement.

On distingue deux types de jeux dangereux et de pratiques violentes. Leur identification est rendue difficile par les multiples appellations données par les enfants ou les adolescents (jeu de la grenouille, rêve bleu, jeu des cannettes, le petit pont massacreur, la tatane...).

Les jeux de non-oxygénation ou jeu du foulard consistent à freiner l'irrigation sanguine du cerveau par compression afin de ressentir des sensations intenses.

Les jeux d'agression sont l'usage de la violence physique gratuite généralement par un groupe de jeunes envers l'un d'entre eux.

Dans les deux cas il existe des signes d'alerte physiques et comportementaux du côté des victimes.

Bien que ces jeux restent heureusement peu nombreux, il est important de renseigner les populations de tous âges sur ces pratiques existantes et sur leurs conséquences dramatiques.

Les informations, les propositions de prévention et de remèdes existent. Un programme de sensibilisation pourrait être mis en place sur notre commune et constituerait un préalable indispensable pour que les adultes puissent maintenir le dialogue avec les enfants et les adolescents. Tous les relais humains, tous les contacts de relations de personnes posées dans la confiance et l'ouverture aux autres sont des liens qui permettent le dialogue entre les enfants, les adolescents et les adultes. Des fils se tissent et renforcent les personnalités.

Éduquer un jeune, c'est l'aider à devenir autonome et **à aborder positivement la vie.**

Kermesse

Un ciel en mouvement

Dimanche 6 juin, bien que très impressionnés par la foule, c'est avec plaisir que tous les élèves de l'école de St-Urbain se sont donnés en spectacle. Le temps de quelques notes de musique, ils sont devenus parachutistes, astronautes, conquérants du nouveau monde, beaux oiseaux, génies de l'air, corps célestes, extraits d'arc en ciel et déménageurs de cartons.

Cette représentation est l'aboutissement d'un projet mené sur plusieurs mois par toute l'équipe pédagogique avec Hélène Le Page, professeur de danse à Loperhet et Daoulas. Le travail fut régulier et rigoureux. Au fil des séances, les élèves ont affiné la conscience qu'ils avaient de leur corps.

Le résultat a dépassé les espérances des adultes car tous ont donné le meilleur d'eux-mêmes.

Les enseignants remercient tous ceux qui se sont investis dans l'élaboration de cette kermesse qui fut une grande journée ensoleillée.

En marge du spectacle, tous les stands ont connu un franc succès. À côté des attractions classiques, deux nouveautés cette année : le jeu des anneaux et la structure gonflable.

Ce succès est la réussite de toute une équipe de bénévoles qui œuvrent toute l'année pour l'animation école. Un grand merci à tous ceux qui donnent de leur temps.



Un coup de chapeau particulier à **Marie Lalouette**, la présidente de l'association dont c'était la première kermesse, et qui a tout géré d'une main de maître (tout en rondeur). Bon vent à toi Marie qui nous laisse pendant 3 ans, merci pour ta disponibilité et ta bonne humeur.

MUSIQUE

UNE RENCONTRE DES ARTS ET DES HOMMES À TRÉVARN

Saint-Urbain n'a certes pas l'importance historique de Landerneau, mais elle peut se flatter de son petit patrimoine : pont, « kanndi », calvaires, église, chapelle ...

Depuis de très nombreuses années, particuliers, associations et municipalités œuvrent ensemble à sa restauration et à son accessibilité au public afin d'en faire des lieux de vie et de rencontres.

Soutenus par l'association des **Amis de Trévarn** et la municipalité,



Mme Alice Baudriller-David et M Philippe David tous deux professeurs de musique ont renouvelé la rencontre musicale qui annonce l'été.

Cette année les organisateurs ont tenu à mêler les Arts.

Musique, peinture, bijoux sont venus réveiller cette « honorable vieille Dame » qu'est la chapelle de Trévarn. Mme Gaëlle Kéroullé a accepté d'accrocher ses peintures aux vieux murs de pierre, Mme Véronique Lemoine avait décoré des mannequins avec ses créations et les élèves de l'école de musique de Brest ont présenté le résultat de leurs efforts de l'année. Chaque artiste et interprète, des plus jeunes aux plus expérimentés, nous ont agréablement enchantés.

La musique fait partie de toutes les cultures et pourrait-on dire accompagne toute expérience humaine. A l'heure de midi après le pot offert par la mairie, les gens se sont simplement assis et ont partagé les petits plats qu'ils avaient préparés. Ce fut un grand pique-nique champêtre avec en dessert la visite guidée de la chapelle et pour digérer une petite marche jusqu'au nouveau "Kanndi" de Cleuz Braz, le tout agrémenté des explications avisées de Jean Luc Richard et de Mme Andrée Sanquer. La libre participation aux frais de cette animation sera donnée à l'association « **Solidarité Enfants du Monde** » au profit d'Haïti.

RENCONTRE MUSICALE « Anches et Cordes »

Comme chaque année, pour leur plus grand plaisir les accordéonistes, violonistes, musiciens de l'association « Anches & cordes » vous proposent une rencontre musicale autour d'un verre de l'amitié.



**Le jeudi 24 juin
à partir de 19h
à la salle Ty Kreis-ker.**

Contact : J.Beauchamp
02 98 25 02 42



Divers

P'TIT CINE - SHREK 4



Mercredi 30 juin 2010

Entrée 4,50 € trajet compris
vers le cinéma Image de
Plougastel

Départ Ty Kreis-ker
Inscription par téléphone
A.M Gourmelon
02 98 25 01 61

RELAIS TRAVAIL

Vous, demandeurs d'emploi, qui pouvez assurer :

Des remplacements,
Des petits travaux :

- ◆ de jardinage,
- ◆ ménage, repassage,
- ◆ entretien,
- ◆ réparations simples,
- ◆ manutention,
- ◆ secrétariat,
- ◆ garde d'enfants de + de 3 ans

Vous, particuliers : besoin de main d'œuvre

Pour des petits dépannages rapides

Des travaux intérieurs :

- ◆ peinture,
- ◆ tapisserie.

Des travaux extérieurs :

- ◆ jardin (taille, tonte, entretien)
- ◆ manutention
- ◆ déménagement

Pour l'amélioration de votre environnement

RELAIS TRAVAIL

1 bis rue Gaston de l'hôpital à Landerneau.

Tél : 02 98 21 70 44

relais.travail-landerneau@wanadoo.fr

MAISON SERVICES PUBLICS

59 rue de Brest - 29800 Landerneau

A cette adresse, se trouvent diverses structures sociales telles que :

POLE EMPLOI	MISSION LOCALE
PLIE	SATO INTERIM
CIO	TRESORERIE
SICA	SAFER
ADMR	CAF
COMMUNAUTE DE COMMUNES/SPANC	
HABITAT ET DEVELOPPEMENT	

Il est aussi le siège de l'hôtel communautaire où siègent les représentants des 22 communes du Pays de Landerneau-Daoulas.

VIE ASSOCIATIVE - CHEZ NOUS

SOLIDARITE ENFANT DU MONDE



Voilà 10 ans que les bénévoles de cette association humanitaire proposent soirées, spectacles, expositions, fêtes des potirons, repas crêpes... au cours desquels ils font connaître des contrées lointaines et les causes qui leur tiennent à cœur sur tous les continents. Fin mai, ils ont proposé un spectacle festif, familial et multiculturel, avec un spectacle de marionnettes relatant la vie d'un village africain par la compagnie **La Case** et une démonstration de danse péruvienne. Des ateliers divers ont été proposés aux enfants et un goûter géant aux saveurs étrangères (notamment préparé lors de ces ateliers) a su régaler petits comme grands. Virginie PORHIEL, la présidente et les bénévoles ont présenté aussi sur des panneaux leurs actions en faveur des enfants et des jeunes du Pérou, de la République Démocratique du Congo, du Bénin, de Haïti... Le but de l'association est d'améliorer le quotidien des enfants à travers le monde en agissant dans les domaines de l'alimentaire, de l'éducatif, du sanitaire.

Contact : www.solidariteenfantsdumonde.blogspot.com



NATURVAN

TRAIL DE GUERLEDAN C'est sous un soleil de plomb que l'équipe de Naturvan s'est rendue au lac de Guerlédan (22) où étaient organisées différentes épreuves dont un trail de 22 km et un extrême de 58 km. Myriam, Anita et Gwenn (photo ci-contre), ravis de leurs performances sur le 22 ont pu ensuite encourager Christophe et les 2 David qui ont défiés les 58 km semés d'embûches. Ce week-end de la pentecôte était aussi l'occasion de se retrouver avec conjoint et enfants qui ont pu découvrir escalade et autres activités. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.



RANDONNEE A LA JOURNEE — Gratuite et ouverte à tous

Dimanche 20 juin à ROSNOEN - 16 km - RDV à 10h30 de la mairie ou départ à 11h00 du belvédère de Rosnoën
Pique-nique tiré du sac



POQUELINS

THEATRE - POQUELINS DE ST URBAIN

Mardi 22 Juin - 20h30 salle Ty Kreis-ker

Amélie Moal et la petite troupe des Poquelins de St Urbain, en collaboration avec la troupe « La Fonderie » de Landerneau vous convient à une soirée de théâtre.

Au programme une pièce de théâtre suivie de saynètes.

Entrée 2 € - gratuite pour les moins de 12 ans.

Parents, enfants, si le théâtre vous attire, n'hésitez pas à venir voir et à adhérer à cette sympathique troupe.

Divers

BIBLIOTHEQUE (à l'arrière de la mairie)

Heures de permanence :

Mardi de 16h30 à 18h

Mercredi de 11h30 à 12h30

Jeudi de 20h à 21h

Samedi de 10h30 à 12h



Heure du conte (pour les 4-8 ans) les mercredis 23 et 30 juin de 10h30 à 11h30.

A l'occasion des 20 ans de la bibliothèque, l'association « livre échange » organise une animation pour tous autour du roman policier. Les amateurs devront faire preuve d'un peu de patience et attendre le mois de novembre.

COMITE D'ANIMATION

DECOUVERTE DE LA DANSE COUNTRY

Une trentaine de personnes est venue à la salle Ty Kreis-Ker s'initier à la danse country et a visiblement été séduite par le cours animé par **Spid** du club des **Hobos Dancers de Cléder**.

L'équipe de danse country remercie le comité d'animation, la mairie et toutes les personnes qui ont permis de mettre en place ce cours d'initiation et tous les danseurs et danseuses de cet après-midi.

Si vous désirez continuer la danse country, contactez Chantal au 02 98 25 01 89.



THEATRE

Durant deux séances, grâce aux bénévoles du Comité d'Animation, les St-Urbannais ont pu rire sur les dialogues de N. Gogol et le jeu comique des acteurs notamment de Franck Jouany et Daniel Gourmelon.

Ils vous donnent déjà rendez-vous l'an prochain pour un autre moment de détente et de bonne humeur.

TOURNOI DE DIRINON

Lors du tournoi international de Dirinon du week-end de la pentecôte, nous avons hébergé le FC Nantes en U11 et 13. 22 joueurs + 4 dirigeants ont été accueillis dans les familles de l'ES Mignonne du vendredi soir au lundi matin. Un repas en commun a été servi au club house de St Urbain (voir photo ci-dessous).



Mention spéciale à nos U13 qui ont fait honneur à l'école de football. Les deux équipes de Nantes ont perdu les finales contre Lyon et Marseille.

EQUIPES SENIOR



Assemblée générale

Compte rendu du 4 juin 2010

15^{ème} assemblée générale de l'ES MIGNONNE à 19 h salle Ty Kreis-Ker à Saint-Urbain en présence de Mr Jean-Louis VIGNON, Maire de St Urbain. Mr Jean-Noël LE GALL maire d'Irvillac s'est excusé.

BILAN SPORTIF

Effectifs : 192 licenciés + 31 licenciés dirigeants + 3 arbitres officiels.

Equipe Seniors :

L'équipe A termine 2^{ème} en 1^{er} division de District. Cette équipe termine 5^{ème} des équipes de 1^{ère} Division 29N sachant que les 4 premières montaient en Promotion de ligue, on a frôlé l'exploit.

L'équipe B termine 5^{ème} en 3^{ème} Division.

Si la motivation avait été plus importante, elle pouvait mieux faire. L'équipe C : termine 6^{ème} en 4^{ème} Division.

L'équipe Loisirs finit sur le podium (3^{ème}).

Groupement jeunes U15 – U17 – U19

Ces jeunes évoluent en groupement avec SIZUN et PLOUDIRY

En U19 résultats médiocres et avenir de l'équipe à revoir.

U17 évoluait en Division Supérieure, maintien de l'équipe.

U15 l'équipe A évoluait en critérium départemental et termine 7^{ème}.

L'équipe B en division inférieure termine 3^{ème}.

Ecole de foot

U13, U11, U9 et U8 : Effectifs nombreux et assiduité aux entraînements et aux matchs : bons résultats d'ensemble.

BILAN FINANCIER

Très bon bilan financier avec un bénéfice de 1 200 € sur la saison. Ce résultat est dû aux succès des tournois des jeunes, des repas (couscous et moules frites)

En conclusion : Le président félicite tous les bénévoles pour leur travail assidu tout au long de la saison. Le club entretient de bons rapports avec les communes et les remercie pour les travaux réalisés (terrain stabilisé éclairé à St-Urbain et augmentation de l'éclairage à IRVILLAC).

HERBICIDES

HERBICIDES ET AUTRES PESTICIDES

En ce (bientôt) début d'été, les herbes folles (c'est plus joli que « mauvaises herbes » non ?), ont tendance à coloniser les recoins de nos jardins et quelques insectes ou autres bestioles viennent grignoter nos plantations. La tentation est souvent forte d'utiliser les divers produits spécialisés pour leur élimination.

C'est donc l'occasion de faire quelques rappels.

Les produits désignés comme « pesticides » par le grand public sont des produits qui ont pour fonction de **détruire les organismes pouvant nuire aux plantes** ... par définition ce sont donc des **poisons**.

Leur utilisation n'est donc pas sans conséquence...

N'oublions pas que ces produits ne disparaissent pas miraculeusement après leur application, une partie s'écoule dans le sol et peut rejoindre la nappe phréatique ou nos rivières où on y retrouve encore des produits interdits depuis plusieurs années. Ils peuvent se retrouver dans l'eau que nous et nos enfants buvons... Sans en avoir conscience, beaucoup de jardiniers amateurs sont donc responsables d'une part importante de la pollution des eaux.



C'est pour la protection de chacun que l'utilisation des pesticides répond à un certain nombre de règles :

- ♦ respecter strictement les doses prescrites et les modalités d'utilisation ;
- ♦ l'application ou le déversement de tout produit phytosanitaire est interdit pendant toute l'année **à moins de un mètre de la berge, de tout fossé ou point d'eau et à moins de 5 mètres d'un cours d'eau**. Aucune application ne doit être réalisée sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égout ;
- ♦ l'utilisation des herbicides est totalement **interdite à l'intérieur du périmètre de protection du captage (La source)**. Zone NPP, UPP du PLU. Cela concerne notamment les maisons situées à proximité immédiate de la source (Résidence rurale, Balanec...).

N'oublions pas qu'il existe d'autres solutions... Les cafés jardins sont d'ailleurs l'occasion de les découvrir mais quelques clics sur internet peuvent aussi vous aider.

CHARTRE DEVELOPPEMENT DURABLE

A la rentrée de Septembre aura lieu une réunion d'information et d'échange sur l'adoption d'une charte par la commune de Saint-Urbain. Des informations dans le prochain Lannurvan

Jardin

Au potager comme au jardin d'ornement, en juin, les activités jardinières sont intenses. Voici une petite piqûre de rappel des gestes à ne pas négliger.

Rosiers : supprimez les fleurs fanées et les gourmands. Il est inutile d'arroser les rosiers l'été, sauf les nouvelles plantations.

Fleurs : commencer les semis de bisannuelles (giroflées, ravenelles, myosotis, pensées, digitales, viola cornuta...). Arrachez les bulbes à floraison printanière.

Fleurs du jardin : Coupez régulièrement les fleurs fanées afin de favoriser la remontée à fleurs.

Récoltez les graines de giroflées, lupins, ancolies, pavots, digitales, pensées...

Pensez aussi à surveiller l'état sanitaire de toutes vos plantes.

Arbustes d'ornement : terminez les tailles des arbustes ayant fleuri au printemps, et ceci impérativement avant le 15 juin car c'est durant l'été que se forment les nouveaux boutons floraux qui s'ouvriront au printemps prochain.

Haies : tailler les haies persistantes.

Fruitiers : continuez l'éclaircissage des fruits en surnombre et surveillez l'état sanitaire des fruits. Pratiquez une taille en vert.

Potager :

Pincez les melons, courges, concombres et tomates.

Semez haricots verts, carottes, betteraves, maïs, courgettes, choux d'hiver, poireaux, laitues, scaroles, endives, mescluns. Éclaircissez les salades, betteraves, endives et carottes.

Buttez les pommes de terre et haricots verts. Repiquez tomates, piments, aubergines, céleris et melons.

CAFE JARDIN

Le prochain « café jardin » se déroulera le 26 juin à 15h chez Jean-Pierre DANTEC à Kerdaoulas.

Au programme :

Plantation et entretien dans les serres.

En attendant la rentrée de septembre...

HISTORIQUE

A la lecture du registre des arrêtés du maire au cours du XX^{ème} siècle, on peut trouver des décisions qui retracent l'histoire de notre commune.

Les citations sont en italique dans le texte, avec leurs éventuelles fautes d'orthographe.

DIVAGATION CHIENS

Une longue série régleme la divagation des animaux errants.

En cette année 1947, le maire « *considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre dans l'intérêt général, toutes mesures relatives à la circulation des chiens et notamment d'interdire la divagation de ces animaux* arrête
Art 1: *A partir du 18 juillet 1947 jusqu'à l'ouverture de la chasse. Tous les chiens exception fait pour les chiens de l'année doivent être attachés ou enfermés.*

Art 2: *Les propriétaires de chiens bergers sont autorisés comme par le passé à les utiliser pour garder du bétail mais doivent comme les autres chiens une fois le bétail à l'étable attachés ou enfermés spécialement pendant la nuit. »*



L'arrêté de 1955 est plus strict encore

« *Art 2 : les chiens même accompagnés, tenus en laisse ou muselés, devront être munis d'un collier portant gravés sur une plaque de métal, le nom et le domicile du propriétaire.*

Art 4 : *Les chiens sans collier et dont le propriétaire est inconnu seront abattus après un délai de 48h, s'ils n'ont pas été réclamés. Les chiens munis d'un collier et les chiens sans collier dont le propriétaire est connu seront abattus dans le cas où ils auraient pas été réclamés, après un délai de huit jours francs. »*

L'amende est mise à 100 F par jour.

VOIRIE

On apprend aussi par ces arrêtés que les limites de la commune ont été fixées en **1956**, « *sur la route départementale 47 entre 30km505 et 30km940.* » Ces limites ont depuis été déplacées. Notamment par l'arrêté de **1973**. A savoir que l'entretien des routes départementales à l'intérieur des panneaux d'agglomération sont à la charge communale.

De même, un arrêté de **1956** fixe pour la première fois la nécessité pour « *tout conducteur (venant de la route de Créach Balbé) doit marquer un temps d'arrêt de sécurité et céder le passage aux véhicules circulant sur la départementale 47.* » Un stop y est donc placé pour la première. Stop enlevé lors du passage à la priorité à droite.

C'est par un arrêté de **1963**, que le maire fixe « *dans la traversée de l'agglomération de Saint-Urbain, la vitesse maximale des véhicules à 60 km à l'heure.* »

Face à l'augmentation du trafic routier sur la commune qu'en **1972** et **1973**, le maire prend les arrêtés fixant l'emplacement de « *STOP* » entre d'une part « *la voie communale n°2 et le chemin rural de Kerguelen, et la voie communale n°1 et la CD 47.* »



C'est un arrêté de **1978** qui fixe les « *routes auxquelles s'attache l'obligation de « cédez le passage » à la route prioritaire VC n°3* », appelée communément voie romaine. Ce sont « *les routes de Kerdostin, Balanec, Bodan et Penhep* ».

De même plus récemment en **1989**, Jacques De Parcevaux a pris l'arrêté de « *cédez le passage* » à la route prioritaire aux routes de Kersimon, de Guernevez, Cleuz Bras et Guern Ar c'Hoadic.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire fixe aussi par arrêté les nominations des agents communaux, comme le **1^{er} mars 1976**, où monsieur Guéguen Jean Paul est nommé fontainier de la commune. Un arrêté du **1^{er} juillet 1976** nomme Mr Guéguen « *secrétaire de mairie à temps partiel en percevant un salaire de commis de mairie* »

C'est en **1977** que la rédaction des arrêtés se fait sur papier tapé à la machine et non plus écrit à la main. **1977** est aussi la date de recrutement de Paulette Kerdoncuff « *nommée stagiaire cuisinière et femme de service à temps partiel* »

Un arrêté de **1979** nomme François Romeur, ouvrier professionnel, puis un du 1er novembre **1981** nomme Bernard Baron, Ouvrier Professionnel, s'en suit un de **1982** pour nommer Sylviane Omnès comme agent communal.

FESTIVITES

On peut suivre aussi grâce à ces arrêtés l'histoire de certaines manifestations communales, nécessitant par exemple de réguler la circulation. Par exemple cet arrêté du **28 mars 1978** qui autorise « *Monsieur Jean Depasse, président du Comité des Fêtes à organiser une course cycliste le dimanche 16 avril*



et le lundi 17 » Cet événement souvent renouvelé dans la commune nécessitait le barrage de route et des déviations. Autre fête que l'on retrouve en 1979 « *le battage à l'ancienne* » qui nécessite l'interdiction de stationner sur le parking du bourg demandée par « *Monsieur Gilbert Pelé, président de l'Association Sportive Saint-Urbanaise* », ancêtre de l'ESM.

Julien POUPON